Les Hauts de l'Arc
ASSOCIATION
Site: www./leshautsdelarc.fr

Le président

- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Foyer d'hébergement – L'Acampadou
- Foyer de vie – Les Foyers de l'Arc
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Foyer d'Accueil Médicalisé - Lou Camin (FAMv)
- Siège

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION « LES HAUTS DE L'ARC » 21 JUIN 2019

RAPPORT MORAL

Un rapport moral lors d'une assemblée générale, peut être l'occasion, avant de décliner la vie associative durant l'année écoulée, de mettre en perspective l'action de l'association et le contexte actuel des politiques publiques.
Un récent rapport de l'ONU, en date du 7 mars 2019, recommande au gouvernement français d'inscrire l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap, au rang des priorités.
En effet, il y a de grandes contradictions entre les textes[1] et le modèle déployé qui est orienté vers l'institutionnalisation notamment pour des personnes dont le handicap est sévère.

Il est déploré dans ce même rapport que « *Bien que la France alloue des ressources financières et humaines considérables aux services aux personnes handicapées, [...] l'accent est mis sur la prise en charge de l'incapacité alors que les efforts devraient converger vers une transformation de la société et du cadre de vie [...]* ».
Il est donc nécessaire de garantir à toutes les personnes en situation de handicap des services, une aide de proximité, accessibles et inclusifs. C'est ainsi que le respect des droits des personnes ne sera plus seulement une incantation mais une réalité.
La transformation de l'offre de service qui a déjà commencé devient donc un enjeu sociétal pour répondre aux besoins et attentes des personnes fragilisées.
Faire évoluer l'offre, c'est organiser au mieux les réponses sur un territoire en décloisonnant établissement et domicile sans les opposer comme actuellement.
C'est organiser les compétences afin de répondre de manière globale (école, monde de l'entreprise, loisirs, sport) et organiser les réponses afin de pouvoir vivre chez soi dans les meilleures conditions. Le chez soi étant le lieu dans lequel on a véritablement choisi de vivre.
Nous le voyons donc, le domicile est un élément fondamental, pour ne pas dire essentiel dans la construction des parcours.
Les personnes en situation de handicap, y compris celles qui nécessitent beaucoup de soins, doivent avoir la possibilité de vivre en société, de choisir leur lieu de résidence et les personnes avec lesquelles elles vivent.

C'est à ce moment-là que nous pourrons parler de société inclusive.

En privilégiant, il y a quarante ans des structures à petit effectif au cœur de la cité ,Adelyne JACQUINOT souhaitait déjà répondre aux besoins des personnes fragiles en les inscrivant dans une vie sociale au plus près du milieu ordinaire, modèle on ne peut plus précurseur et visionnaire pour l'époque.
Aujourd'hui, suite à la vente du logement de fonction, nous venons de faire l'acquisition d'un T2 dans ST Maximin, un second devrait arriver rapidement ce qui permet modestement de faire évoluer l'offre de service du Foyer d'hébergement.

[1] Voir, par exemple, loi no 82-526 du 22 juin 1982, art. 459-2 du Code civil, loi no 2005-102 du 11 février 2005 et art. R821-5-2 du Code de la sécurité sociale.

Une des mises en musique pour une société inclusive a été, notre participation au nouveau schéma départemental. Le Conseil Départemental, notre principal financeur, a souhaité associer l'ensemble des acteurs du territoire varois pour une réflexion autour du prochain schéma de l'Autonomie qui sera le fil d'Ariane des politiques départementales pour les cinq années à venir 2019-2023. Quatre thématiques servaient de support aux travaux, nous étions présents dans trois groupes de travail sur quatre au titre de PHAR83, le quatrième étant centré sur les personnes âgées. Ce schéma devrait être voté avant la fin de l'été par l'assemblée départementale.

Si l'action sociale évolue dans le sens de la désinstitutionalisation, en parallèle les pouvoirs publics souhaitent diminuer le nombre d'associations gestionnaires. Ainsi, la décision prise par les trois présidents de PHAR83, le 5 juin 2018, de fusionner au 1er juin 2020 prend tout son sens et a reçu un écho très favorable tant au niveau du CD que de l'ARS.

A partir de là, l'année 2018 a été pleine et riche au niveau de Phar83, je cite de manière non exhaustive quelques actions comme :

- participation au CA d'un membre des deux autres associations (votée en AGE l'an dernier)
- choix d'un cabinet d'avocat, expert dans les fusions associatives pour nous accompagner dans cette démarche
- nomination d'un Directeur Général, M.DUREAULT
- groupe de travail sur les statuts, le règlement intérieur et le projet associatif
- location de bureaux, siège physique de PHAR83, à la GARDE
- des réunions régulières du CA, environ tous les mois et demi
- bien d'autres actions au niveau des directeurs et des établissements et services

Cette fusion choisie, nous permet d'envisager l'avenir sereinement.

Si, l'avenir se situe dans PHAR83, il n'en reste pas moins que l'association Les Hauts de l'Arc continue à exister avec les chantiers qui continuent et leurs aléas.
Ainsi la rénovation de Lou Ben Estre a dû être arrêtée pendant toute l'année, suite à un problème de dalle béton qui ne séchait pas et après bien des désagréments et inquiétudes pour les résidents, les travaux vont reprendre. Les six chambres seront opérationnelles d'ici peu. Des travaux complémentaires viendront terminer cette réhabilitation, il s'agit de l'aménagement des extérieurs ainsi que de la partie administrative pour un montant de 230.000 euros.
Le siège à Pourcieux est quasiment terminé.
Enfin les travaux de l'ESAT sur le site de Pourcieux démarrent, nous avons eu la garantie de la municipalité de Pourcieux concernant l'emprunt qui se monte à 1.100.000 euros et nous tenons à remercier monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien.

Enfin, 2019 est l'année du quarantième anniversaire de la création de l'association par A.JACQUINOT que de chemin parcouru, nous allons fêter cet anniversaire en septembre avec plusieurs manifestations et notamment un concert qui se tiendra à la salle des fêtes de St Maximin le 26. Nous avons tous en mémoire le concert de 2018 dans la basilique qui a été un véritable succès.

En conclusion, il me semble important de rappeler que s'il n'y a pas de bénévoles, il n'y pas d'association. C'est par la mobilisation de ces réseaux d'acteurs engagés que la société va prendre en considération certaines causes.
Aux « Hauts de l'Arc », ils sont présents au niveau du conseil d'administration qui s'est réuni 5 fois en 2018 et du bureau qui lui s'est retrouvé à 11 reprises avec un taux de participation très important.

« Mais, ils sont là où il faut, uniquement quand il faut »

JM.OSANNO